



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prothésistes dentaires

Question écrite n° 99844

Texte de la question

M. Bruno Le Maire attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation de la profession de prothésiste dentaire. Depuis plusieurs années, cette profession fait face à de nombreux bouleversements technologiques et juridiques. Néanmoins, elle souffre d'un véritable manque de reconnaissance. Aussi, il lui demande s'il ne serait pas envisageable de placer l'exigence de qualification pour l'exercice de la profession de prothésiste dentaire au niveau III (BTS/BTMS). Un tel positionnement permettrait ainsi aux prothésistes dentaires de rejoindre le niveau d'exigence de leurs confrères européens et par conséquent de conforter la compétitivité de nos laboratoires français.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Maire](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99844

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 octobre 2016](#), page 8130

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)